



COMMISSION EUROPÉENNE

DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances

Dialogue social, droits sociaux, conditions de travail, adaptation au changement

Dialogue social, relations industrielles

COMITE DU DIALOGUE SECTORIEL CHEMINS DE FER

Réunion du comité directeur

18 avril 2008

Projet de compte rendu succinct (adopté le 5 décembre 2008)

(1) Adoption de l'ordre du jour et approbation du compte rendu des dernières réunions

La réunion est présidée par M. Nigl (employeurs). L'ordre du jour est adopté. Le compte rendu de la dernière réunion du comité directeur (le 5 décembre 2007) est adopté avec des modifications mineures.

(2) État d'avancement des négociations au niveau européen

L'ETF et la CER expriment leur point de vue sur le déroulement des négociations au niveau européen concernant le nombre de repos hors résidence consécutifs et la compensation des repos hors résidence (note de pas de page 1 dans la clause 4 de l'accord sur les conditions de travail¹). Les participants sont informés sur la réunion avec les services de la Commission du 15 avril au cours de laquelle la Commission a annoncé que les résultats (préliminaires) de l'étude sur les incidences économiques et sociales de l'accord seraient mis à la disposition des partenaires sociaux dans les plus brefs délais. Les organes de décision de la CER et de l'ETF décideront si les négociations peuvent reprendre. Les partenaires sociaux conviennent qu'ils doivent conserver le contrôle du dossier.

(3) État d'avancement de l'enquête et rapport sur la mise en œuvre de l'accord sur le permis de conduire européen

Les partenaires sociaux rappellent leur volonté d'élaborer un rapport conjoint sur la mise en œuvre de l'accord en vue de la réunion plénière, comme convenu lors de la réunion du groupe de travail du 18 février. Toutefois, l'ETF n'a pas encore finalisé ses observations sur le chapitre 1 (mais elle a indiqué dans quelle direction devaient aller ces observations). Certaines parties de l'accord ayant dans l'intervalle été reprises par la directive 2007/59/CE, le représentant de la DG EMPL propose d'identifier les éléments qui ne sont pas couverts par la directive et de rédiger éventuellement un nouveau texte par souci de clarté. Pour l'ETF, il est inacceptable de déclarer que l'accord n'a plus

¹ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2005:195:0015:01:EN:HTML>

aucune utilité. Le président du comité du dialogue sectoriel confirme que les points qui ne sont pas couverts par la directive sont encore valables. La première mesure sera d'identifier ces points.

(4) Échange entre les partenaires sociaux sur de possibles mécanismes de consultation informelle avec l'Agence ferroviaire européenne

L'ETF considère que les partenaires sociaux devraient préciser leurs attentes auprès de l'Agence en ce qui concerne une consultation informelle et la participation d'experts aux réunions du dialogue social. L'expérience des dernières réunions n'a pas reflété le contenu des courriers échangés en mai 2006. Du point de vue des travailleurs, l'Agence n'a pas fait de différences entre les partenaires sociaux et d'autres parties prenantes ferroviaires. De plus, à leur avis, les représentants des employeurs dans les groupes de travail de l'Agence n'ont pas toujours pris en considération les aspects sociaux et de santé et sécurité car, souvent, ils ne possèdent pas de connaissances dans ces domaines. Le CER souligne que les experts des groupes de travail sont proposés par les organisations mais choisis par l'Agence (en qualité d'experts techniques et non pas sociaux). Par conséquent, le dialogue social a en effet un rôle à jouer.

Le représentant de la DG TREN reconnaît que les textes législatifs sont très généraux. L'Agence souhaite maintenir la discussion dans les groupes de travail et ne pas la déplacer au sein du comité du dialogue sectoriel. Cependant, il y a lieu de trouver une solution lorsque l'expert des travailleurs dans un groupe de travail soulève des questions sociales dont le reste du groupe ne désire pas discuter (ou n'en a pas la compétence). Il faudra sur ce point avoir une franche discussion avec l'Agence et la Commission. Il est convenu que l'ETF prendra l'initiative d'un tel échange dans un avenir proche.

(5) Communication de la DG TREN

M. Grillo (DG TREN) informe les participants des développements récents (voir aussi http://ec.europa.eu/transport/rail/whatsnew/index_en_2008.htm).

(6) Divers

Les parties discutent du projet de programme de travail et du projet d'ordre du jour pour la réunion plénière du 22 mai.

Participants:

Employeurs: Mme Abu-Dayeh M. Blomberg M. Hara M. Inglese M. Nigl M. Preumont Mme Streichert	Travailleurs: M. Bartl M. Greivelding M. Le Reste Mme Trier M. Wacsin
Commission européenne: Mme Durst (DG EMPL F/1) M. Grillo (DG TREN E/2)	